



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 10287

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes interroge M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur l'égalité de droits revendiquée par les pupilles de la nation et les orphelins de guerre suite au décret du 17 juillet 2004. Il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état de sa réflexion et le remercie de l'informer de sa décision, très attendue au nom du principe d'équité.

Texte de la réponse

Ainsi que le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, l'a annoncé au Parlement lors des débats budgétaires pour 2008, il a chargé le préfet Jean-Yves Audouin d'une mission d'étude juridique et financière concernant la question des orphelins de guerre. Conformément à la demande des parlementaires en séance, les recommandations de cette mission seront présentées en juin 2008. Elles seront ensuite examinées par une commission consultative qui comprendra les associations concernées, y compris celles du monde combattant, à l'automne 2008. Le Gouvernement prendra ensuite les décisions qu'il estimera conformes à l'intérêt général.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10287

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6936

Réponse publiée le : 22 janvier 2008, page 511